

DELIBERATION

relative aux conventions et avenant aux conventions conclues avec le Cnous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu les projets de conventions,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 - Conventions

- **Entendu les exposés de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation des projets suivants, telles que présentées aux administrateurs :

- Avenant à la convention entre le Cnous et l'ENSAD ;
- Convention entre le Cnous, la DGESIP et l'Université de Nouvelle-Calédonie ;
- Avenant à la convention entre le Cnous et le Ministère de la Culture pour le paiement et la gestion de l'aide spécifique allocation annuelle culture ;
- Avenant à la convention entre le Cnous et le Ministère de la Culture pour la gestion et le paiement des bourses sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 16
Procurations : 8
Abstentions : 0
Pour : 24
Contre : 0



Dominique MARCHAND

PJ : les conventions conclues avec le Cnous

Publication le 07 novembre 2022